

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

83/755
(/)ECRET N° du 6/10/1983 /ETR-SG/DAAF/DI
portant nomination du Personnel Diplomatique
en qualité de Secrétaire d'Ambassade

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/ I S A S :

D. F. P.

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la Loi n°25/80 du 13 novembre 1980 portant amende-
ment à l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut
général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du
Congo ;

Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant sta-
tut commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la
République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi n° 15/62 du
3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des Cadres
de la République Populaire du Congo ;

Vu l'Ordonnance n° 31/70 du 18 août 1970 portant sta-
tut général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;

Vu le Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime
des rémunérations applicables aux Agents Diplomatiques Consulaires et
assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n° 77/13/ETR-SG/DAAF du 11 janvier 1977
fixant la durée des affectations des Agents Congolais dans les Postes
Diplomatiques ou Consulaires ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 79/658 du 1er décembre 1979 portant
restructuration des Ambassades de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 80/512 du 21 novembre 1980 fixant le
régime des indemnités de déplacement des agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant no-
mination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au Dé-
cret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 82/953 du 2 novembre 1982 fixant le
régime des frais de transport des effets des Diplomates, Personnel
Administratif et Technique mutés ou rappelés définitivement en Répu-
blique Populaire du Congo ;

.../...

Vu le Décret n° 82/1149 du 7 décembre 1982 modifiant certaines dispositions du Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunération applicable aux Agents Diplomatiques Consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n° 83/320 du 3 mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Le Personnel Diplomatique désigné ci-après est nommé aux Ambassades suivantes pour y servir en qualité de Secrétaires d'Ambassades :

AMBASSADES	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	G R A D E S
ALGER	EPENDET Marie-Joseph	Premier Secrétaire	M. I. S. E.
ADDIS-ABEBA	WENOUNBOU Marcel	Premier Secrétaire	Professeur Certifié de 13ème échelon
	Mme NIOMBELA-MAMBULA née MOMOMBO Alice	Deuxième Secrétaire	
BANGUI	MAMPOUYA MA-M.TOKO Grégoire	Premier Secrétaire	Instituteur
	NGOUALA Maurice	Deuxième Secrétaire	Contrôleur des P.T.T.
BERLIN	NGOULOU Antoine	Premier Secrétaire	
	Mme ELEKA née DAMBEN- DZET Sophie Germaine	Deuxième Secrétaire	Comptable Contractuelle
B O N N	ELENGA Jean-Paul	Premier Secrétaire	Secrétaire Principal Id'Administration
	NGAMPOLLO Jacques	Deuxième Secrétaire	Agent d'Exploitation PTT
BRUXELLES	NTSANA Philibert	Premier Secrétaire	Secrétaire Principal Id'Administration
	KANGA OKOUA	Deuxième Secrétaire	Professeur de Lycée de 12ème échelon
	NDENGUE Odilon	Deuxième Secrétaire Economique	Administrateur des SAF de 14ème échelon
	OLEA Gabrielle	Troisième Secrétaire	Administrateur des SAF de 11er échelon

.../...

BUCAREST	ELENGA Michel	Premier Secrétaire	Attaché des SAF
	KOUMBA Antoine	Deuxième Secrétaire	
LA HAVANE	EBOSSO Mathieu	Premier Secrétaire	Ingénieur Travaux Agricoles de 2ème échelon
	LEBE Georges	Deuxième Secrétaire	Secrétaire Principal d'Ad- ministration
LIBREVILLE	EBENGA Pascal	Premier Secrétaire	Secrétaire d'Administration
	NDOUNIAMA Jean-Bap- tiste	Deuxième Secrétaire	Contrôleur du Travail de 6ème échelon
	BITEMO Jean	Secrét. chargé Aff. Cons.	Attaché des Affaires Etrang.
LUANDA	DZOUMBA Lucien	Premier Secrétaire	Secrétaire des Affaires Etrangères de 1er échelon
	ONDONGO-AKOUALA Albert	Deuxième Secrétaire	Secrétaire Bilingue Traduc- teur
MAPUTO	AYESSA-BOUCKA Paul	Premier Secrétaire	Secrétaire d'Administration de 5ème échelon
	MADZOU Jean-Claude	Deuxième Secrétaire	Instituteur
MOSCOU	LEESIGO Alphonse	Premier Secrétaire	Inspecteur Principal de PTT
	Mme ENGAMBE née NTINOUE Thérèse	Deuxième Secrétaire	Assistante Sociale de 4ème éch
NEW-YORK	MOUSSAKI Marcel	Premier Secrétaire	Professeur Certifié de 4ème échelon
	DOUMA Emmanuel	Deuxième Secrétaire Presse	Professeur Certifié
	AYESSA Jean-Jacques	Troisième Secrétaire	Aide Comptable Qualifié de 10ème échelon
PARIS	OBAMBI Barnabé	Premier Secrétaire	Secrétaire Principal d'Admi- nistration
	NGOUANDJI Fulbert	Deuxième Secrétaire	Professeur de C.E.G.
	GAYANI Marie-Hélène	Troisième Secrétaire	Secrétaire d'Administration

PEKIN	BITSINDOU François	Premier Secrétaire	Professeur de CEG de 6ème échelon
	BOUABASSI Germain	Deuxième Secrétaire	
ROME	NDEQUE Jean-François	Premier Secrétaire	Attaché des SAF
	OBAMBI BEDE	Deuxième Secrétaire	Secrétaire Principal d'Administration de 4ème échelon
WASHINGTON	IKOMBO Gaston	Premier Secrétaire	Professeur de CEG
	BOURGES Henri	Deuxième Secrétaire	Agent Spécial de 5è échelon
VAGUNDE	NGALELA Louis	Premier Secrétaire	Instituteur
	ANGO Emile Gentil	Deuxième Secrétaire	Instituteur de 4ème échelon

ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, le Ministre des Finances, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés aux Ambassades énumérées ci-dessus, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./.-

BRAZZAVILLE, le 6 Octobre 1983

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Pierre N Z E.-

P. Le Ministre des Finances, en mission
P.o. Le Ministre Délégué à la Prési-
dence Chargé de la Défense
Nationale

Colonel Raymond Damase NGOLLO.-

AMPLIATIONS :

PR.....	2	MT.....	2	DCF.....	2
PM.....	2	MTS.....	2	AMBASSADES..	20
CAB/MAE.....	2	DGB.....	6	DIV.PERS.....	40
SGAE.....	2	DCM/DEF.....	84	INTERESSES..	40

DOSSIERS...
SGCM/BC...
JORPC.....